

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2022



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Madame REVEL

Membres excusés :

Madame TOMASELLI (pouvoir Madame KOENDERS) - Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame BLAYA) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Madame VUILLEMIN (pouvoir Monsieur CHEVALIER) - Monsieur DE VREGILLE (pouvoir Monsieur BOURGUIGNAT)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Théâtre Dijon Bourgogne - Avenant n° 4 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue pour les années 2015 à 2020 - Spectacle septembre 2022 - Subvention complémentaire de la Ville

Madame MARTIN expose :

Par délibération du 24 novembre 2014, le Conseil Municipal a décidé la signature d'une convention (n° 15-155) d'une durée de cinq ans prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2022 avec le Théâtre Dijon Bourgogne (TDB), afin de contribuer à la mise en œuvre des missions confiées à ce dernier et de formaliser le partenariat existant entre la Ville et le TDB.

Dans le cadre de l'arrivée d'une nouvelle direction, le TDB souhaite programmer de façon exceptionnelle, en pré-ouverture de saison et sur une longue durée, le spectacle « 7 minutes » mis en scène par Maëlle Poésy pour la Comédie française.

Présenté en octobre dernier au Théâtre du Vieux-Colombier de la Comédie-Française, ce huis-clos social de Stefano Massini s'inspire d'une histoire vraie - la lutte menée, en 2010 par les ouvrières de la marque de lingerie Lejaby contre un plan social - et offre à ses interprètes une partition chorale dont l'originalité première est d'être composée des paroles les moins entendues du monde ouvrier : celle des femmes qui revendiquent leurs droits, qui demandent le respect de leur dignité.

Cette diffusion particulière permettra au public, qui n'avait pas l'opportunité de se rendre à Paris, de profiter de ce spectacle.

Il est proposé qu'une subvention complémentaire de 20 000€ soit octroyée par la Ville de Dijon au TDB. La DRAC et la Région Bourgogne Franche-Comté sont eux aussi mobilisés financièrement.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 € au Centre Dramatique National - Théâtre Dijon Bourgogne;

2 - approuver le projet d'avenant et autoriser Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ